



Signature solde de tout compte

Par Titi10

Bonjour,

J'ai reçu cet après-midi mon Solde de Tout Compte par mail.

Or je tique sur le mail que m'a envoyé les RH, le règlement de celui-ci a l'air conditionné a signature. Est-ce légal ?

Voici le mail :

"Bonjour X,

Tu trouveras ci-joint les documents concernant ton solde de tout compte

- Bulletin de paie
- Certificat de travail
- Reçu pour solde de tout compte à nous retourner, par mail, après y avoir apposé la mention demandée et ta signature
- Copie Attestation France Travail adressée à leur service

Je te remercie de me retourner, par mail, après y avoir apposé la mention demandée et ta signature le reçu pour solde de tout compte

Le montant du solde de tout compte te sera versé par virement bancaire dès réception du reçu pour solde de tout compte .

Restant à votre disposition"

Merci d'avance pour vos réponses !

Par CToad

Bonjour

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F86>

Voilà

Cordialement

Par Titi10

Merci pour votre retour.

Mais que dois-je faire concrètement ducoup ?

Sachant que je viens de m'apercevoir que mes documents pour France Travail sont bizarre, j'ai eu un arrêt de travail (réellement) qui n'apparaît pas et est intégré a des période de Temps Partiel Thérapeutique.

Alors que pour les périodes de TPT correspondant a l'arrêt total il est bien indiqué "payé 0?".

J'ai aussi une ligne à -309? dans la colonne "Salaire Brut servant aux calculs des droits au chômage".